



**FONDS DE DOTATION – FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION
DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

FONDS DE DOTATION – FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1 juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte d'emploi des ressources

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fonds de dotation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrit dans les annexes, font l'objet d'une information appropriée, et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 février 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Martineau', is written over a horizontal blue line.

Sébastien MARTINEAU

Associé

Fonds International pour la Protection des Animaux

Fonds de dotation IFAW

14 RUE EDOUARD MIGNOT

51100 REIMS

COMPTES ANNUELS

LAVAYSSIERE LOILLIER ASSOCIES
8 RUE CAMILLE LENOIR

51100 REIMS
03 26 88 52 38

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total I						
	Comptes de liaison Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	33 611		33 611	56 463	22 852	40.47
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	33 611		33 611	56 463	22 852	40.47
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	33 611		33 611	56 463	22 852	40.47

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2020 12	Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	35 456	58 083	22 627	38.96
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 480	2 168	312	14.37
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	225	312	87	27.77
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	32 751	55 603	22 852	41.10
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	860	860		
	Instruments de trésorerie				
	Total IV	860	860		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total V				
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	33 611	56 463	22 852	40.47

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

860

860

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	135	000	195	000	60 000	30.77
Total I	135	000	195	000	60 000	30.77
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	225		312		87	27.77
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	135	000	195	000	60 000	30.77
Autres charges (2)						
Total II	135	225	195	312	60 087	30.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	225		312		87	27.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		225		312	87	27.77
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		135 000		195 000	60 000	30.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		135 225		195 312	60 087	30.76
Solde intermédiaire		225		312	87	27.77
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		225		312	87	27.77

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	94	178	37	054	57 124	154.16
TOTAL	94	178	37	054	57 124	154.16
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	94	178	37	054	57 124	154.16
Personnel bénévole						
TOTAL	94	178	37	054	57 124	154.16

Fonds International pour la Protection des Animaux

*14 RUE EDOUARD MIGNOT
51100 REIMS*

EXERCICE 2019 / 2020

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2020, dont le total est de 33 610,74 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 135 000 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 225 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

1. Le fonds de dotation

Le fonds de dotation dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »). IFAW met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

Apporter un regard neuf et des mesures audacieuses pour les animaux, les hommes et cette planète qui est notre maison commune.

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour prévenir la cruauté envers les animaux et réduire la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW pendant l'exercice 2020 et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les subventions.

Le fonds de dotation est affilié aux associations à but non lucratif suivantes :

- IFAW – France ;
- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)

Activités principales

Le fonds de dotation œuvrant dans l'intérêt général, a notamment pour objet :

- de préserver, protéger, améliorer, et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de leur vie sauvage ;
- de défendre les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- de participer à la communication et l'information concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- d'apporter le soutien financier nécessaire aux actions d'IFAW – France ;

Pour réaliser son objet, le fonds de dotation apporte un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les réalisations et les activités de l'exercice ont été les suivantes :

- Le fonds de dotation a été légataire pour un total de 112 372,83 € ;

L'intégralité des ressources du fonds de dotation constituée de legs reçus et à recevoir à la clôture de l'exercice a été affectée au poste « Dotation en capital » conformément à l'article 7 des statuts du fonds de dotation, étant rappelé que cette dotation a le caractère consommable.

- Le fonds de dotation a apporté un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France pour un montant de 135 K€.

Pour traduire le caractère consommable de ces 135 K€ sur l'exercice, il a été comptabilisé un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en compte de résultat en contrepartie des fonds propres.

Cette quote-part correspond aux décisions arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'exercice comptable 2019 / 2020 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par un niveau des ressources perçues qui s'est élevé à 112 K€ contre 176 K€ au cours de l'exercice précédent de même durée.

Après prise en compte des charges, le déficit global du fonds de dotation est de 225 €.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats du fonds de dotation. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, le fonds de dotation est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 version consolidée relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général et 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité du fonds de dotation.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2019 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du fonds de dotation.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Sans objet.

3.10.2. Immobilisations financières

Sans objet.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Néant

3.10.5. Produits à recevoir

Néant

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent :

- des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau » ;
- Des autres ressources constitutives de la dotation en capital diminuées des quotes-parts virées en résultat ;
- Du résultat de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Néant

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Néant

3.12.2. Dons manuels

Néant

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Néant : Cf. point 2 – « Faits caractéristiques de l'exercice » ci-avant et article 7 des statuts du fonds de dotation.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Néant

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Néant

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été estimées à 94 K€ pour l'exercice contre 37 K€ pour l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Néant

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Néant

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Néant

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Néant

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	58 083 €	112 373 €	135 000 €	35 456 €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	- 2 168 €	- €	312 €	- 2 480 €
Déficit N-1	- 312 €	- €	312 €	- €
Déficit N	- €	225 €	- €	225 €
TOTAL	55 603 €	112 148 €	135 000 €	32 751 €

Informations relatives aux dotations : Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Dotation en capital initiale	- €	- €	- €	- €
Donations composant la dotation en capital	- €	- €	- €	- €
Legs composant la dotation en capital	2 798 083 €	112 373 €	- €	2 910 456 €
Autres	- €	- €	- €	- €
Consommations de la dotation en capital	- 2 740 000 €	- €	135 000 €	- 2 875 000 €
TOTAL	58 083 €	112 373 €	135 000 €	35 456 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Autres dettes	860 €	860 €
Charges à payer	- €	- €
TOTAL 1	860 €	860 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL 2	- €	- €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 860 € de dettes envers IFAW – France sans changement par rapport à l'exercice précédent.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits (hors produits financiers)

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés	- €	- €	- €	N/A
Quote-part dotation consommable virée au résultat	135 000 €	195 000 €	- 60 000 €	-30,77%
Dons manuels non affectés	- €	- €	- €	N/A
Dons manuels affectés	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS	135 000 €	195 000 €	- 60 000 €	-30,77%
Contributions volontaires	94 178 €	37 054 €	57 124 €	154,16%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	94 178 €	37 054 €	57 124 €	154,16%
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	229 178 €	232 054 €	- 2 876 €	-1,24%

5.2. Détail du résultat financier

Néant

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié du fonds de dotation par catégorie à la clôture

Néant

6.2. Situation fiscale

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujéti aux impôts commerciaux (Impôt sur les bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

Néant

6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets du fonds de dotation IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le montant estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 94 K€ contre environ 37 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	-	-
	-	-

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	860	860
	860	860

6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2019 / 2020 et 2018 / 2019, le fonds de dotation a versé des subventions pour IFAW - France pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées à IFAW - France	135 000	195 000
	135 000	195 000

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Néant

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

Voir ci-après :

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		55 603
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	135 000	135 000	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)	112 373	112 373
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	0	0
		0	- Dons manuels affectés	0	0
		0	- Legs et autres libéralités non affectés	112 373	112 373
		0	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
Sous-Total 1	0	0			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	135 000	135 000			
Sous-Total 2	135 000	135 000			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	0	0			
Sous-Total 3	0	0			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Sous-Total 4	0	0	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	0	0	- Autres produits	0	0
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	225	225	4 - AUTRES PRODUITS	0	
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		135 225			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	135 225		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	112 373	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	22 852	
V. TOTAL GENERAL	135 225		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		135 225
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (T5)		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		135 225	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		135 225
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		32 751
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	94 178	
Frais de fonctionnement et autres charges	94 178		Dons en nature	0	
Total	94 178		Total	94 178	

8.1. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.1.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par le fonds de dotation. Le total des ressources incluses au CER diffère des produits présentés dans le compte de résultat compte tenu de leur enregistrement comptable directement en fonds propres et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique des comptes ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de legs non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins d'IFAW – France, ses différentes missions sociales.

8.1.2. Missions sociales

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association à but non lucratif de droit français (ci-après « IFAW France » ou « l'organisation ») sise à Reims, met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 autres pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW est une organisation mondiale à but non lucratif qui protège les animaux et leurs habitats.

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour prévenir la cruauté envers les animaux et réduire la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

IFAW France a apporté une contribution significative aux priorités stratégiques d'IFAW pendant l'exercice 2020 et continue à faire partie intégrante des campagnes internationales en combinant les dépenses directes et les subventions.

Les campagnes de publipostage et de courriels aux sympathisants présentent un ou plusieurs des programmes prioritaires d'IFAW France, par exemple : la lutte contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages, l'amélioration du bien-être des animaux vivants confisqués issus du trafic, la fin du commerce d'ivoire, le sauvetage et la réhabilitation d'animaux blessés et orphelins, la conservation marine, notamment la réduction de la pollution sonore sous-marine et des collisions des baleines avec les navires, ainsi que l'enseignement de l'éthique animale. Chaque appel vise à informer le public, par des preuves empiriques et/ou des anecdotes, sur les menaces auxquelles sont exposés les animaux et les territoires que les humains partagent avec eux ; il demande également aux citoyens et aux sympathisants de passer à l'action, directement ou indirectement (par exemple en signant une pétition, en faisant un don à IFAW, en apportant des changements positifs à leur style de vie).

8.1.3. Poste des ressources

Les recettes du fonds de dotation proviennent essentiellement de la générosité du grand public dans le cadre de legs issus de successions d'une manière principale.

Mode de traitement des legs et donations

Les legs et donations encaissés ou dont l'engagement est certains au 30 juin sont comptabilisés en ressources de l'exercice.

Dons

Néant

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir notes 3.12.6 et 6.3.2 ci-avant.

8.2. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les règles d'affectation des ressources sont édictées au point 2 de l'annexe ci-avant.